

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00030

RATTACHEMENT DE METROPOLE HABITAT SAINT-ETIENNE A SAINT-ETIENNE METROPOLE - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 février 2017

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 83
Nombre de pouvoirs : 19
Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161221-D20170003010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170221

Pouvoirs :

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Christian FAYOLLE,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI,
Mme Pascale MARRON, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

RATTACHEMENT DE METROPOLE HABITAT SAINT-ETIENNE A SAINT-ETIENNE METROPOLE - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 114 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR », prévoit le rattachement des Offices publics de l'habitat (OPH) communaux aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'habitat à partir du 1^{er} janvier 2017.

A l'échelle de Saint-Etienne Métropole, quatre Offices publics de l'habitat sont concernés : Métropole Habitat Saint-Etienne, Gier-Pilat Habitat, l'OPH de Firminy et l'OPH de l'Ondaine.

Par arrêté du 05 décembre 2016, Monsieur le Préfet de la Loire a accepté le rattachement des quatre Offices publics de l'habitat à Saint-Etienne Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017.

En cas de changement de collectivité territoriale ou d'EPCI de rattachement des Offices, les membres composant le Conseil d'administration font l'objet d'un renouvellement qui doit être réalisé conformément aux articles R.421-4 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

En sa qualité d'EPCI de rattachement de Métropole Habitat Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole doit désormais :

- fixer le nombre de membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative ;
- procéder à la désignation de ses représentants au sein du nouveau Conseil d'administration ;
- désigner le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
- inviter les autorités chargées de désigner les autres membres du Conseil d'administration à faire connaître leurs représentants. Ces autres membres sont la Caisse d'Allocations Familiales, l'Union Départementale des Associations Familiales, Action Logement et les organisations syndicales de salariés les plus représentatives.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 29 septembre 2016 demandant à Monsieur le Préfet de la Loire d'autoriser le rattachement de Métropole Habitat Saint-Etienne, de Gier-Pilat Habitat, de l'Office Public de l'Habitat Firminy et de l'Office Public de l'Habitat de l'Ondaine à Saint-Etienne Métropole,

Vu la demande de rattachement formulée par Saint-Etienne Métropole à Monsieur le Préfet de la Loire du 08 novembre 2016,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Loire du 05 décembre 2016 acceptant le rattachement de Métropole Habitat Saint-Etienne, Gier-Pilat Habitat, l'OPH de Firminy et l'OPH de l'Ondaine à Saint-Etienne Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

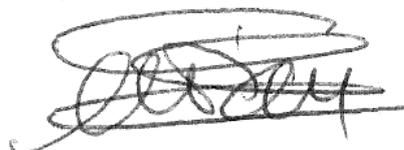
- **fixe à 23 membres l'effectif du Conseil d'administration de Métropole Habitat Saint-Etienne :**
- **désigne les représentants de Saint-Etienne Métropole au Conseil d'administration de Métropole Habitat Saint-Etienne selon la liste ci-dessous :**

Elus communautaires	- Jean-Pierre BERGER - Jean-Claude CHARVIN - Jean-Luc DEGRAIX - Daniel JACQUEMET - Christiane JODAR - Nadia SEMACHE
Personnalités qualifiées	- Catherine BADIN - Laurence BUSSIÈRE (mairie de La Fouillouse) - Patricia CLAUZADE - Jordan DA SILVA (mairie de Villars) - Jacques FRESSINET - Jean-Loup LEMIRE - Gilbert MARION
Représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées	- Gérard ETMERZOGLAU (Président de l'association Tremplin 42)

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à inviter les autorités chargées de désigner les autres membres du Conseil d'administration à faire connaître leurs représentants conformément à l'article R.421-8 du code de la construction et de l'habitation.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU